

FORUM : Conseil de sécurité

QUESTIONS : Qu'implique l'utilisation de l'IA par rapport à l'efficacité et donc la dangerosité pour les populations des armes ? / En quoi est-il indispensable de réguler l'outil de l'IA dans l'armement afin de protéger les populations ? / Quelles mesures doivent être prises par ce conseil afin d'assurer une gestion de cette technologie efficace ?

SOU MIS PAR : Déléguée du Panama

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant son engagement à garantir la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies,

Soulignant l'impact croissant de la prolifération des technologies d'intelligence artificielle dans les conflits armés, et la multiplication des armes autonomes, notamment les drones intelligents, avec des estimations faisant état de 100 000 à 120 000 drones utilisés dans le seul conflit en Ukraine,

Rappelant l'importance des précédentes résolutions et accords internationaux, tels que la résolution 78/239(2023)79/243 (2024), et 79/237 (2024) et les traités d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), qui ont permis de limiter la multiplication des armes conventionnelles,

Gardant à l'esprit que les Etats membres, se doivent de continuer les négociations en vue d'une révision des réglementations internationales avant 2026, afin d'assurer la protection de l'humanité contre les dangers d'une guerre technologiquement automatisée,

Considérant la nécessité urgente de réguler la prolifération des armes intelligentes pour éviter des escalades incontrôlées, et protéger les populations civiles,

1. *Condamne* la multiplication de l'IA dans un contexte de conflit armé tel que celui de la guerre en Ukraine, qui entretient les violences et l'insécurité des populations et ne permet pas l'épanouissement des habitants du pays, la priorité devrait être accordée aux êtres humains, et non pas à leur extinction ;
2. *Cherche* à Intégrer aux IA, un système d'autorégulation de sa dangerosité et son impact, qui la ferait s'arrêter lorsqu'elle dépasse un seuil d'utilisation trop important :
 - a) *Exige* une intégration de ce système d'autorégulation dès la création de l'IA ;
 - b) *Demande intensément* la mise en place de mécanismes de surveillance afin que ce système ne soit pas détourné, et que l'autorégulation fonctionne comme prévu ;
3. *Appelle* la mise en place de limites de production d'armes nucléaires et de technologies d'armement au moyen d'une taxe et d'une convention fiscale, qui permettraient d'imposer un seuil de production des armes :
 - a) *Demande* à ce que ce seuil de production soit respecté par un maximum de pays ;
 - b) *Condamne* les pays qui ne respectent pas ce seuil, à payer une taxe, d'un montant proportionnel au dépassement de ce même seuil ;
4. *Propose dans* les contextes de conflits armés, la formation des soldats afin que seuls les plus expérimentés et conscients des dangers des armes puissent les utiliser, afin d'être sûrs

qu'elles ne représenteront pas un danger supplémentaire dans les mains de soldats moins expérimentés ;

5. *Encourage* la création de mécanismes d'un comité mondial de régulation de l'IA militaire afin de superviser le développement, l'utilisation, et la vérification des technologies militaires basées sur l'IA, en coopération avec les États membres et les institutions internationales, par le biais de l'instauration d'un véritable cadre juridique de l'IA ;

6. *Soutient* la mise en place des traités internationaux, selon lesquels chaque pays devrait instaurer des limites sur l'utilisation de technologies d'armement basées sur l'IA :
 - a) *Note* que ces limites, définiraient des seuils psychologiques et humanitaires, ou points névralgiques, interdits de franchir ;

 - b) *Espère* que ces limites minimiseront les impacts et traumatismes mondiaux qui peuvent toucher les populations civiles à la suite d'un conflit armé ;

 - c) *Considère* important que ces engagements soient soumis à un suivi et à une évaluation régulière par un mécanisme international indépendant, pour garantir le respect de ces principes ;

7. *Invite* à promouvoir une utilisation de l'IA, en tant qu'outil de prévention et de défense contre les potentiels conflits armés pouvant survenir dans le futur, en mettant en place des systèmes d'outils défensifs à la hauteur des outils offensifs adverses et les neutraliser ;

8.*Décide* de rester activement saisi de la question.